



## COMMUNIQUE INDECOSA-CGT

I NDECOSA-CGT reçue par Luc CHATEL,  
Secrétaire d'Etat à la Consommation et au Tourisme

Montreuil, le 3 août 2007,

Daniel COLLET, Président d'INDECOSA-CGT, accompagné par Claude BRULEY, Secrétaire Général de l'association de consommateurs ont rencontré Luc CHATEL, le 2 août 2007.

Le Secrétaire d'Etat a confirmé préparer un projet de loi consommation, où son traitement, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, prévue pour la fin de l'année 2007.

Trois chantiers législatifs comprenant une dizaine de mesures devraient être abordés.

- Le pouvoir d'achat des consommateurs au moyen de la relance de la concurrence sur les prix avec la mise en œuvre d'une seconde étape de réforme de la loi Galland.
- La protection des consommateurs.
- La création d'une action de groupe à la française.

INDECOSA-CGT a confirmé sa disponibilité pour contribuer à l'élaboration de projets s'ils vont dans le sens de l'intérêt des consommateurs.

INDECOSA-CGT a exprimé des attentes fortes à partir desquelles elle jugera les propositions du gouvernement.

- La relance de la consommation est avant tout dépendante du niveau et de la régularité des rémunérations des consommateurs salariés.
- Les consommateurs sont très inquiets face à l'évolution du prix annoncée pour de nombreux produits de première nécessité.  
La flambée des matières premières soumises à la seule loi du marché risque d'avoir des conséquences dramatiques sur les produits et leurs dérivés (lait, pain, pâtes mais aussi viandes).
- Les consommateurs doivent avoir une meilleure lisibilité dans l'étiquetage des produits.

INDECOSA-CGT a demandé un dispositif de suivi et une intervention publique pour limiter les hausses.

Une réforme de la loi Galland nécessite une transparence sur la formation des prix, une mise à nue de l'ensemble des pratiques entre les acteurs, du producteur au consommateur.

INDECOSA-CGT a également renouvelé son opposition à la généralisation du travail du dimanche ainsi que sa demande de maintien et de renforcement du rôle des CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial).

INDECOSA-CGT a insisté sur le niveau beaucoup trop élevé des dépenses contraintes des ménages en particulier le logement qui ne devrait atteindre (loyer et charges) plus de 20% du revenu des ménages.

En ce qui concerne les énergies, nous avons rappelé notre demande de maintien des tarifs régulés et la possibilité d'y revenir à tout moment.

Les dépenses de santé pèsent de plus en plus du fait des déremboursements successifs et du poids grandissant des dépenses restant à la charge des ménages, les mesures annoncées sont injustes socialement et vont à l'encontre de l'objectif affiché de relance de la consommation.

Dans le cadre de l'action de groupe, INDECOSA-CGT est favorable à un nouveau dispositif, il faut qu'il concrétise une possibilité d'action collective, simple, peu coûteuse, maîtrisée par les associations de consommateurs et bien encadrée afin d'éviter des dérives qui remettrait en cause les droits sociaux, les emplois, les activités utiles.

Contact Presse : Claude BRULEY au 01.48.18.87.30